

Tipaza, le 10/04/2023

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 150 /2023

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

MOHAMMEDI MOUNCIF

OBJET / : Mise en demeure

Suite à votre absence injustifiée durant la période du 30/03/2023 à ce jour (le 10/04/2023) pour la réalisation des travaux d'installation, raccordement et mise en service réseau FTTH partie passive ODN – Cité 200 logts AADL Hadjout CMP Hadjout sous l'ODS N°27 /2023, de ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, veuillez-vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de démarrer les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



Mr Ramzi Saych SAIZOON
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tipasa